

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Comité Social Territorial départemental (CST)



À NOTER DANS VOS AGENDAS !

Du 3 décembre 2026 à 9h00 au 10 décembre 2026 à 16h00

Votez en ligne pour élire vos représentants du personnel
au Comité Social Territorial.



POURQUOI VOTER ?

Votez pour vos représentants qui défendront
vos intérêts professionnels collectifs

*Exemples : régime indemnitaire, conditions de travail, télétravail,
protection sociale complémentaire...*



QUI VOTE ?

Titulaires ou stagiaires, contractuels, apprentis...,
tous concernés !

*Pour plus d'informations, contactez votre service
Ressources Humaines*